

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

Procès-verbal du conseil municipal du 17 novembre 2022

Nombres de conseillers : 11

Présents : 8

Absents : 3

Le 17 novembre deux mille vingt-deux (17/11/2022)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, Maire.

Présents : Mrs ARTO Jean - DEL GRANDE Stéphane – PASERO Fabien

Mmes GUILHON Sylvie - FRANCOIS Johanna – LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - SAIMMAIME Isabelle.

Absent(s) excusé(s) - JAMMES Patrick - PAMIES Sophie

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : JAMMES Patrick a donné pouvoir à PALIX Fabienne - PAMIES Sophie a donné pouvoir à GUILHON Sylvie.

Convocation expédiée le 10 NOVEMBRE 2022

Secrétaire de séance : FRANCOIS Johanna

Début de séance 18h45 – clôture de séance 19h40

Approbation DU PV du conseil municipal 15 septembre 2022 :

Modification à apporter : Fabien PASERO a donné sa procuration à Jean ARTO

Liste des délibérations

Numéro délibération	Objet	Vote
2022 -34	Adhésion au groupement de commande énergétique avec le SDE 07	Unanimité

Débat : Pour le moment cela ne coûte rien car il n'y a aucune obligation. Si la commune décide de faire faire un audit elle bénéficiera des tarifs négociés.

2022-35	Convention pour la facturation de l'assainissement avec SYDEO	Unanimité
---------	---	-----------

Débat : Il y aura un suivi au cours de l'année. SYDEO fournira à la commune des fichiers. Cela ne coûte pas plus à la commune qu'avant, il y aura seulement moins de travail à faire. 1,5€/facture sera pris en charge par la commune sur le fonctionnement du budget assainissement.

2022-36	Tarif assainissement collectif à compter du 1 juillet 2023	Majorité 4 absentions (P. JAMMES - S PAMIES – S. GUILHON – F. PALIX)
---------	--	---

Débat : Il a été décidé une augmentation modérée, passer de 2€/m3 à 2.5€/m3 pour la part variable sans toucher à la part fixe. La commune pourrait arriver à l'équilibre s'il y avait une consommation plus importante mais comme il y a peu de familles nombreuses cela risque de ne pas arriver. Une nouvelle augmentation sera donc nécessaire. Un courrier explicatif sera fait aux intéressés.

2022- 37	Compte épargne temps des agents communaux	Unanimité
----------	---	-----------

Débat : les 15 premiers jours ne peuvent pas être pris.

2022- 38	Décision modificative budget commune n°1	Unanimité
----------	--	-----------

2022- 39	Motion de soutien à la position de l'Association des Maires de France	Unanimité
----------	---	-----------

Présentation des lignes directrice de gestion

La Maire

Marie-Noëlle LAVILLE




La secrétaire de séance

Johanna FRANCOIS

